

Aux praticiens en soins dentaires

Été 2006

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'été 2006 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). FCH en est maintenant à sa huitième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez d'offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

FACTURES DE LABORATOIRE NON REQUISES

À partir du 10 juillet 2006, le programme des SSNA ne vous demandera plus de fournir une facture de laboratoire lorsque vous soumettez à FCH une demande de paiement relative à des services pour lesquels des frais de laboratoire sont permis.

Lors de l'établissement de la demande de paiement, incluez les frais de laboratoire sur la même ligne que les honoraires professionnels s'appliquant au code d'acte dentaire en question. Veuillez vous reporter aux exemples ci-dessous pour préparer vos soumissions de demandes de paiement :

Format accepté pour soumettre les frais de laboratoire :

Code	# de la dent	Honor. prof.	Frais lab.*
27301	36	260.97	199.40

* les frais de laboratoire sont inclus sur la même ligne que les honoraires professionnels

Format non accepté pour soumettre les frais de laboratoire :

Code	# de la dent	Honor. prof.	Frais lab.*
27301	36	260.97	0.00
99111*		0.00	199.40*

* les frais de laboratoire incorrectement facturés en tant que code d'acte dentaire 99111

Pour des raisons de vérification, vous devez conserver une copie de la facture de laboratoire dans le dossier du bénéficiaire.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements concernant ce changement, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

GRILLES RÉGIONALES DES SOINS DENTAIRES DU PROGRAMME DES SSNA

Les nouvelles *Grilles régionales des soins dentaires du programme des SSNA* pour les dentistes généralistes (DG), les spécialistes (SP), et les denturologistes (DT) entreront en vigueur à la date ci-dessous pour les territoires suivants :

1^{er} avril 2006

- Nunavut, pour les DG
- Nunavut, pour les DT
- Territoires du Nord-ouest, pour les DG
- Yukon, pour les DG & SP

Les nouvelles grilles indiquent les changements de prix et d'admissibilité apportés aux actes dentaires. Elles ont été envoyées aux praticiens en soins dentaires avant la date d'entrée en vigueur.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

SOUMETTRE DES DEMANDES DE PAIEMENT AU MOYEN DU SYSTÈME ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES (ÉÉD)

FCH vous encourage à soumettre les demandes de paiement du programme des SSNA par voie électronique au moyen du système ÉÉD. Le système ÉÉD vérifie en temps réel que la demande de paiement répond à tous les critères de règlement. Cela permet de corriger et de soumettre de nouveau plus rapidement les demandes de paiement sur lesquelles il manque des données requises. Le système ÉÉD réduit la durée de traitement et de règlement qu'on connaît au niveau des demandes de paiements soumises manuellement.

La plupart des praticiens en soins dentaires inscrits avec CDAnet et Réseaux ACDQ sont déjà inscrits et peuvent donc soumettre des demandes de paiement des SSNA au moyen du système ÉÉD. Cependant, afin de savoir si votre bureau est éligible, ou a déjà été inscrit dans le système pour soumettre des demandes de paiement des SSNA au moyen du système ÉÉD, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH **1-888-471-1111**.

NOUVEAU SERVICE DE FCH

Nos équipes ont été formées pour pouvoir vous assister dans vos démarches d'envoi électronique de demandes de paiement. Nos équipes peuvent maintenant répondre plus efficacement à vos questions traitant de la soumission des demandes de paiement.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** et demander une consultation concernant la soumission des demandes de paiement soumise par voie électronique.

Vous trouverez de plus amples informations sur la soumission électronique de demandes de paiement au moyen du système ÉÉD dans la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA.

TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS (TÉF)

Vous avez la possibilité d'avoir vos règlements directement déposés sur un compte de banque par TÉF. Ce système réduit les temps d'attente pour les paiements puisque vous recevrez directement vos règlements le jour même de l'émission des chèques réguliers par FCH. Dans l'éventualité de problèmes postaux, TÉF assure que les paiements arriveront à temps et au bon endroit. FCH continuera à vous envoyer le *Relevé des demandes de paiement pour soins dentaires des SSNA* pour les règlements effectués par TÉF.

Pour commencer le paiement par TÉF, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH **1-888-471-1111**.

Vous trouverez de plus amples informations sur TÉF dans la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA.

ENVOYER PAR TÉLÉCOPIE LES DONNÉES D'ENREGISTREMENT AU TÉF

Lorsque vous envoyez un chèque annulé par télécopie pour vous inscrire au TÉF, veuillez écrire le numéro de compte sur le chèque car les petits caractères figurant sur les chèques ne sont pas toujours très lisibles par télécopie. En réécrivant le numéro de compte sur le chèque, vous évitez ainsi des retards pour recevoir vos règlements.

APPELS DE BÉNÉFICIAIRES

Veuillez référer les bénéficiaires des Premières Nations et Inuits au Bureau Régional de la DGSPNI pour toute demande de renseignements concernant le programme des SSNA. La liste des numéros de téléphone est la suivante :

- Centre de révision en Orthodontie : **1-866-227-0943**
- Atlantique : **1-800-565-3294**

- Québec : **1-877-483-5501**
- Ontario : **1-888-283-8885**
- Manitoba : **1-877-505-0835**
- Saskatchewan : **1-877-780-5458**
- Alberta : **1-888-495-2516**
- Pacifique : **1-888-321-5003**
- Yukon : **1-888-332-9222**
- Territoires du Nord Ouest : **1-888-332-9222**
- Nunavut : **1-888-332-9222**

Vous pouvez télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

Vous pouvez télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/nihb-ssna/provide-fournir/index_f.html

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez vous adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.